

Copyright Board
Canada



Commission du droit d'auteur
Canada

[CB-CDA 2023-012]

ORDONNANCE DE LA COMMISSION

Dossier : Tarif 4.A de la SOCAN - Exécutions par des interprètes en personne dans des salles de concert, théâtres ou autres lieux de divertissement - Concerts de musique populaire (2018, 2019, 2020-2021, 2022-2024)

Le 1^{er} mars 2023

[1] Les demandes de prolongation de la CLMA et de la SOCAN quant aux délais de l'Ordonnance 2023-007 sont accordées.

[2] L'échéance du 10 mars 2023 est désormais fixée au **vendredi 14 avril 2023**.

[3] L'échéance du 24 mars 2023 est désormais fixée au **vendredi 28 avril 2023**.

[4] À l'avenir, toute requête en prorogation devra inclure des motifs de justification.

La greffière principale p.i,
Esther Bonin